



Traité Baba Batra

Michna 9 - Chapitre 9

נִפֹּל הַבַּיִת עָלָיו וְעַל אִשְׁתּוֹ,
יֹרְשֵׁי הַבַּעַל אוֹמְרִים:
"הָאִשָּׁה מֵתָה רִאשׁוֹנָה, וְאַחֵר כֵּן מֵת הַבַּעַל",
וְיֹרְשֵׁי הָאִשָּׁה אוֹמְרִים:
"הַבַּעַל מֵת רִאשׁוֹן, וְאַחֵר כֵּן מֵתָה הִיא",
בֵּית שְׁמִי אוֹמְרִים:
יִחְלְקוּ;
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים:
נִכְסִים כְּחֻזְקָתָן.
כְּתֻבָּה בְּחֻזְקַת יֹרְשֵׁי הַבַּעַל,
נִכְסִין הַנִּכְבָּסִין וְהַיּוֹצֵאִין עִמָּה,
בְּחֻזְקַת יֹרְשֵׁי הָאָב.

Si la maison s'écroule sur un individu et sa femme, les héritiers du mari disent : « la femme est morte en premier lieu et après [elle] est mort le mari » ; les héritiers de la femme disent : « le mari est mort en premier lieu et après [lui] est morte la femme » ; l'école de Chamaï dit : « ils partagent ». Mais l'école de Hillel dit : « les biens appartiennent à celui qui les a possédés » ; la Ketouba revient aux héritiers du mari, les biens que la femme apporte et emporte avec elle, reviennent aux héritiers du père.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions